

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**8b - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019 ET DE LA
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 2019**

AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE - PHASE 4

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose qu'en 2018, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé un projet oloronais en lui attribuant une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de la réhabilitation de l'Eglise de Soeix.

Trois autres projets ont également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) : l'aménagement d'un système de vidéo protection, l'aménagement de l'Hôtel de Ville (phase 3) et l'aménagement et la sécurisation de la promenade Bellevue.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. Ce dispositif a été reconduit en 2017 puis transformé en dotation et pérennisé à partir de 2018.

Il est rappelé que la Dotation de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Le premier projet présenté est l'aménagement de l'Hôtel de Ville (phase 4)

Objectifs poursuivis :

Réduire la consommation énergétique du bâtiment.
Sécuriser l'Hôtel de Ville.

Nature du projet :

Il s'agit de poursuivre les efforts de maîtrise de l'énergie, des activités notamment en termes d'économies d'énergie inscrites dans la politique de la ville en matière de transition énergétique et écologique. A cet effet, des menuiseries extérieures seront remplacées pour une meilleure isolation du bâtiment et il sera procédé à l'installation de LED dans les bureaux.

Par ailleurs, la commune d'Oloron Sainte-Marie souhaite poursuivre la mise en sécurité de l'hôtel de ville en remplaçant le système d'ouverture des portes par un système de clés électroniques et par la mise en place d'un groupe électrogène permettant d'assurer la continuité des services.

Montant total HT : 200 000 €

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDE** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat,
- **PRECISE** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGE** à ne pas dépasser le taux maximum de 80% de subventions en cas de financements complémentaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 4 février 2019.

Suivent les signatures.-

OLORON



Le Maire,

tervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/02/2019